



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

## Cosayr

Date de révision  
11-sept.-2025

Version 1 Remplace la version : 12-sept.-2025

Code(s) du produit  
INS00157-1

Date d'impression 12-sept.-2025

ADM.00900.1.1.C 9510474

## 1. Identification

### Identificateur de produit

Nom du produit Cosayr

### Autres moyens d'identification

N° ID/ONU UN3082

Synonymes Chlorantraniliprole 200 SC

Numéro(s) d'enregistrement 35005

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Insecticide

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Adresse du fournisseur

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300-191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1  
1-855-264-6262

#### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite  
INFOTRAC:1-800-535-5053(Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)Pour les urgences médicales et lesquestions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group: 1-877-250-9291

## 2. Identification des dangers

Ce produit chimique est enregistré en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes pour le lieu de travail des produits chimiques non enregistrés auprès de la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour de plus amples informations. Ce produit a été classé conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 205).

### Classification

Ce produit n'est pas considéré dangereux en vertu du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015)

### Éléments d'étiquetage

#### **Mentions de danger**

Ce produit n'est pas considéré dangereux en vertu du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015)

#### Autres renseignements

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### **Toxicité aiguë inconnue**

## **3. Composition/information sur les ingrédients**

#### Substance

Non applicable.

#### Mélange

#### **Synonymes**

Chlorantraniliprole 200 SC.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	CLASSIFICATION INTERNATIONALE SGS
Chlorantraniliprole	500008-45-7	16-21	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Alcohols, C12-14-secondary, ethoxylated	84133-50-6	< 2	Acute Tox. 5 (H303) Acute Tox. 5 (H313) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 2 (H401)

## **4. Premiers soins**

#### Description des premiers soins

#### **Conseils généraux**

Secouriste: Faire attention à se protéger.

#### **Inhalation**

Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Appeler un médecin.

#### **Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

#### **Contact avec la peau**

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Consulter un médecin s'il y a lieu.

#### **Ingestion**

Une consultation médicale immédiate est requise. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

**Symptômes** Aucun connu.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Note aux médecins** Traiter en fonction des symptômes.

## **5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

**Agents extincteurs appropriés** Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

**Incendie majeur** AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

**Dangers particuliers associés au produit chimique** Aucun renseignement disponible.

**Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité au choc** Aucun.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun.

**Équipement de protection particulier pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## **6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles** S'assurer une ventilation adéquate.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

## **7. Manutention et stockage**

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

**Conditions d'entreposage** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Store above 0°C.

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

**Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Aucun équipement de protection particulier requis.

**Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection particulier requis.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Aspect</b>			
État physique	: Liquide		
Couleur	: blanc à Blanc cassé		
Odeur	: Faible Alcool		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 5 - 9	CIPAC MT 75.3	
Point de fusion / point de congélation °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: > 95	EEC A.9	
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable		
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou limite d'explosivité	: Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur kPa	: Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible		
Densité relative	: 1.04 - 1.14	EEC A.3	20 °C

<b>Solubilité(s)</b> mg/l	:	Aucune donnée disponible	
<b>Coefficient de partage Log Pow</b>	:		Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires
<b>Température d'auto-inflammation</b> °C	:	> 600	EEC A.15
<b>Température de décomposition</b> °C	:	Aucune donnée disponible	
<b>Viscosité cinématique</b> mm <sup>2</sup> /s 40 °C	:	81	OCDE 114
<b>Propriétés explosives</b>	:	Pas un explosif	
<b>Propriétés comburantes</b>	:	Non comburant	EEC A.21
<b>Tension superficielle</b>	:	Aucune donnée disponible	
<b>Dimension de particules</b>	:	Non applicable	

**Autres renseignements**

**Masse volumique apparente** g/ml : Non applicable

**10. Stabilité et réactivité****Réactivité**

Aucun renseignement disponible.

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**Risques de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Conditions à éviter**

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**Matières incompatibles**

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**Produits de décomposition dangereux** : Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**Données sur les effets****toxicologiques****Toxicité aiguë**

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>DL50 par voie orale</b> mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 423	
<b>DL50 par voie cutanée</b> mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 402	
<b>CL50 par inhalation</b> CL50	: > 5.86	Rat	OECD 436	
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	: N'irrite pas la peau	Lapin	OCDE 404	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	: Non irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
<b>Sensibilisation</b>	: Pas un sensibilisant cutané	Souris	OCDE 429	

**Toxicité chronique****Mutagénicité sur les cellules germinales****Nom chimique**

Chlorantraniliprole : Non classé

**Cancérogénicité****Nom chimique**

Chlorantraniliprole : Non classé

**Toxicité pour la reproduction .****Nom chimique**

Chlorantraniliprole : Non classé

**STOT - exposition unique****Nom chimique**

Chlorantraniliprole : Aucune donnée disponible

**STOT - exposition répétée****Nom chimique**

Chlorantraniliprole : Aucune donnée disponible

**Danger par aspiration****Nom chimique**

Chlorantraniliprole : Aucune donnée disponible

**Écotoxicité****Toxicité pour le milieu aquatique****Toxicité aiguë**

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Poissons CL50 (96 h) mg/l</b>	: > 100	Rainbow trout	OCDE 203	
<b>Crustacés CE50 (48 h) mg/l</b>	: 0.04129	Daphnia magna	OCDE 202	
<b>Algues CE50 - 72 h mg/l</b>	: 19.62	P. subcapitata	OCDE 201	
<b>Autres plantes CE50 mg/l</b>	: > 100	Lemna minor	OECD 221	

**Toxicité aquatique chronique**

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Poissons NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Crustacés NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Algues NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Autres plantes NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			

**Toxicité terrestre****Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg****Nom chimique**

Chlorantraniliprole : &gt; 2000 Collin de Virginie

**Abeilles DL50 par voie orale µg/bee****Nom chimique**

Chlorantraniliprole : &gt; 104

**Dégradation abiotique****Eau DT50 jours****Nom chimique**

Chlorantraniliprole : ---- Aucune donnée disponible

**Sol DT50 jours****Nom chimique**

Chlorantraniliprole : 597

**Biodégradation****Log Pow**

<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>

Nom chimique  
Chlorantraniliprole : 2.72 OCDE 117

**Facteur de bioconcentration (FBC)**

Adsorption/désorption Nom chimique	Valeurs	Méthode	Remarques
Chlorantraniliprole	: 180 - 539		KOC

**13. Données sur l'élimination****Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

**14. Informations relatives au transport****TMD**

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	16, 99
Polluant marin	Chlorantraniliprole.
Désignation	UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Chlorantraniliprole), 9, III

**DOT**

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	8, 146, 173, 335, 441, IB3, T4, TP1, TP29
Désignation	UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Chlorantraniliprole), 9, III, Polluant marin
Numéro du guide des mesures d'urgence	171

**IATA**

Numéro ONU	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Code ERG	9L
Dispositions particulières	A97, A158, A197, A215
Désignation	UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Chlorantraniliprole), 9, III

**IMDG**

Numéro ONU	UN3082
Désignation officielle de	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.

transport de l'ONU	
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
EmS-N°	F-A, S-F
Dispositions particulières	274, 335, 969
Désignation	UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Chlorantraniliprole), 9, III, Polluant marin

## 15. Informations sur la réglementation

**The laws, regulations and standards listed below have requirements on the management of this product:**

### Règlements internationaux

#### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>LIS/LES</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>EINECS/ELINCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>ENCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>IECSC</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>KECL</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>PICCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>AICS (Australie)</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

#### Légende :

<b>TSCA</b>	- États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
<b>LIS/LES</b>	- liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada
<b>EINECS/ELINCS</b>	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
<b>ENCS</b>	- Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon
<b>IECSC</b>	- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
<b>KECL</b>	- Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée
<b>PICCS</b>	- Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
<b>AICS</b>	- Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

#### uméro d'homologation du Pesticide pesticide No. 35005

Déclaration relative aux produits antiparasitaires	Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Lisez l'étiquette avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Les renseignements ci-dessous sont les dangers requis sur l'étiquette du produit antiparasitaire :
--	--

Différence entre la FDS et l'étiquette du produit

## 16. Autres informations

<b>NFPA</b>	Risques pour la santé 0	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
<b>HMIS</b>	Risques pour la santé 0	Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION**

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

**Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

**Date de révision** 11-sept.-2025

**Note de révision** Aucun renseignement disponible.

**Avis de non-responsabilité**

**À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.**

**Fin de la fiche signalétique**